

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2026

---

**PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES**  
- (N° 2250)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

N° 484 (Rect)

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Labaronne

-----

**ARTICLE 9 TER**

I. – Au début de l’alinéa 7, supprimer les mots :

« En application du deuxième alinéa de l’article 28 du code de procédure pénale, ».

II. – En conséquence, compléter cet article par les sept alinéas suivants :

« 2° Le titre VI du livre VII est ainsi modifié :

« a) Avant la dernière ligne du tableau de l’article L. 762-13, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«

|            |  |
|------------|--|
| L. 465-3-8 | la loi n° du relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales |
|------------|--|

» ;

« b) Avant la dernière ligne du tableau de l’article L. 763-13, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«

|            |  |
|------------|--|
| L. 465-3-8 | la loi n° du relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales |
|------------|--|

» ;

« c) Avant la dernière ligne du tableau de l’article L. 764-13, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«

---

|            |  |
|------------|--|
| L. 465-3-8 | la loi n° du relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales |
|------------|--|

».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter une correction rédactionnelle et à assurer l'application des textes outre-mer.